

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

62

PROPOSITION

ASSEMBLEE PLENIERE

29 JUIN 2018

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
Bilan d'exécution 2017

EXPOSE DES MOTIFS

Le Contrat de Plan conclu entre l'Etat et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2015-2020 a été signé le 29 mai 2015. Il définit les engagements de l'Etat et de la Région pour les 6 prochaines années.

Elaboré dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs régionaux, le Contrat de Plan Etat-Région propose la mise en œuvre partenariale, pour les années 2015-2020, d'un développement durable et solidaire de la Région ; il est attendu par les acteurs du territoire comme un levier indispensable à la réalisation des grands projets d'intérêt régional.

L'année 2016 a été une année de renégociation, avec des avenants adoptés en juillet 2016 et novembre 2016. Suite au travail et la concertation engagés avec les territoires, suite à l'exercice de revoyure qu'a constitué la renégociation du Contrat de Plan en 2016, huit conventions d'application ont été signées avec les Départements et les Métropoles début 2017.

L'année 2017 a été une année de mise en œuvre, avec une programmation annuelle totale de près de 323 millions d'euros par l'Etat et la Région (supérieure à celle de 2016), représentant 17,92 % de l'enveloppe globale du CPER (légèrement supérieure à une annuité théorique).

Derrière ce taux moyen de programmation, les différentes priorités du Contrat de Plan Etat-Région présentent des situations contrastées.

La Priorité I « L'emploi et la jeunesse », priorité transversale pour le territoire régional, bénéficie d'une enveloppe de 34 millions d'euros pour la période 2015-2020 pour les trois mesures suivantes :

- stratégie de la connaissance des entreprises, des territoires et des branches et amélioration du dialogue social,
- accès et maintien dans l'emploi des publics fragiles, renforcement de l'égalité professionnelle femmes-hommes,
- accompagnement des mutations, adaptation des compétences et sécurisation des parcours professionnels sur les territoires.

La Priorité I fonctionne largement sur la base de subventions de fonctionnement, généralement reconduites selon des modalités prévisibles d'année en année. Pour 2017 le montant programmé est de 5,3 millions d'euros, dont 2,83 millions d'euros par l'Etat et 2,44 millions d'euros par la Région, soit un taux annuel de programmation de 15,50 %.

Sur la période 2015-2017, l'Etat et la Région ont engagé au titre de la Priorité I 48,59 % de l'enveloppe contractualisée pour la période 2015-2020.

La Priorité II « Développer l'économie de la connaissance et les filières stratégiques », pour laquelle sont mobilisés 310 millions d'euros pour période 2015-2020, est déclinée en trois axes stratégiques :

- enseignement supérieur, recherche, innovation,
- développement de l'innovation et des filières d'avenir,
- développement des infrastructures, des services et des usages numériques.

La programmation est dépendante d'importantes opérations d'investissement pour l'enseignement supérieur et la recherche. Pour 2017 le montant programmé sur cette priorité est de 65,49 millions d'euros (Etat : 23 M€, Région : 42 M€), soit 21,11 % de l'enveloppe globale contractualisée. Parmi les opérations programmées en 2017 : l'Ecole supérieure d'art et de design à Toulon, la restructuration du site Jules Isaac à Aix ou encore la restructuration du site Pasteur à Avignon.

Sur cette priorité II, le taux de programmation cumulé 2015-2017 est de 52,69 % du montant contractualisé, l'engagement de 49,67 %.

La Priorité III vise à dynamiser l'accessibilité multimodale pour une action de l'Etat et la Région au service de l'égalité des territoires, à travers 6 volets :

- routes : des investissements routiers inscrits dans les politiques de mobilité et de transports durables,
- ferroviaire : poursuite de la modernisation des réseaux en synergie avec le projet de ligne nouvelle,
- aménagement et mise en accessibilité des pôles d'échanges multimodaux,
- portuaire,
- véloroutes et voies vertes,
- fret ferroviaire.

Suite aux renégociations de 2016, la contractualisation s'élève à près de 870 millions d'euros. La programmation en 2017 de 173,6 millions d'euros représente 19,95 % de cette enveloppe globale. L'écart entre l'Etat (26,21 %) et la Région (14,31 %) s'explique pour l'essentiel par le rattrapage du retard de l'Etat sur le routier. Contrairement aux années précédentes, le ferroviaire a taux de programmation annuel élevé de 23,41 %. Parmi les opérations programmées en 2017, on note le traitement du nœud toulonnais ou encore les travaux d'urgence sur la ligne de la Côte bleue. On note la déprogrammation d'une opération portuaire (terminal de transport combiné de Mourepiane) pour la prise en compte de l'avenant n°3 du Contrat de Plan Etat-Région.

Sur la période 2015-2020, l'Etat et la Région ont programmé 59,54 % de l'enveloppe contractualisée pour cette priorité. Les volets routes, portuaire, véloroutes et voies vertes ont des taux qui dépassent les 50 %. Le volet Ferroviaire a un taux de programmation cumulé de 47 % et les Pôles d'échanges multimodaux un taux de 24 %, les premières années ayant été consacrées principalement au financement d'études.

Des inquiétudes portent notamment sur le rythme d'engagement des crédits de l'Etat qui entraînent des retards sur certaines opérations.

Aussi, pour la LNPCA, les principales études menées par SNCF Réseau ont été suspendues par l'Etat au motif des discussions relatives à la loi d'orientation de la Mobilité, alors que le besoin d'avancement sur de nombreux composants du projet pourtant couverts par décision ministérielle restent d'actualité.

Concernant la LEO et le contournement de Martigues-Port-de-Bouc, 2 conventions ont été signées pour lesquelles l'Etat ne dispose pas de crédits cette année.

Enfin, pour le volet véloroutes et voies vertes, l'Etat n'a eu des engagements qu'en 2016, hormis une seule opération en 2017.

La Priorité IV « Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique » dotée d'une enveloppe globale de 275,28 millions d'euros, se décline en trois axes d'intervention :

- énergie – changement climatique, économie circulaire et de ressources,
- prévention des risques,
- reconquête de la biodiversité et préservation des ressources naturelles.

En 2017, la programmation sur cette priorité s'élève à 54,2 millions d'euros, soit un taux de programmation annuel de 19,67 %. Les programmes d'action de prévention des inondations, l'accompagnement pour la labellisation « ports propres », les programmes Fonds Chaleur et Flexgrid, le plan régional de reconquête des cours d'eau font partie des opérations programmées sur cette priorité.

Le taux de programmation cumulé 2015-2017 Etat-Région sur cette priorité est de 41,38 %, le taux d'engagement de 36,27 %.

Enfin, la Priorité V – Assurer un développement solidaire des territoires, dotée d'une enveloppe contractuelle de 312 millions d'euros, est mise en œuvre à travers trois axes stratégiques :

- le développement équilibré des territoires (comprenant une mesure territorialisation de la transition écologique et énergétique),
- la politique de la ville afin de poursuivre l'action des pouvoirs publics dans les quartiers les plus en difficultés,
- une présentation territorialisée des interventions concernant les espaces métropolitains et les grandes agglomérations régionales, afin de prendre en compte leurs enjeux propres.

La programmation Etat-Région sur cette priorité s'élève en 2017 à 24,3 millions d'euros (11,90 millions d'euros par l'Etat et 12,43 millions d'euros par la Région), soit un taux de programmation annuel de 7,80 %. Le taux de programmation cumulé Etat-Région pour la période 2015-2017 est de 22,53 %.

La convention avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) a été signée au deuxième semestre 2017, ce qui devrait permettre d'augmenter le taux de programmation ultérieurement. Sur cette priorité ont été programmées en 2017 des opérations pour le développement économique du territoire, comme par exemple le soutien à l'Indication géographique protégée Fleurs du Var, des opérations pour l'amélioration de l'offre de services en milieu rural, comme le Festival de Chaillol, des opérations sélectionnées dans le cadre des appels à manifestations d'intérêt comme celui des quartiers durables.

A la fin de l'année 2017, à mi-parcours du Contrat, ce sont 893,07 millions d'euros qui ont été programmés par l'Etat et la Région, soit 49,58 % du montant contractualisé pour la période 2015-2020, ce qui est un bon score s'appuyant sur un pilotage et une gouvernance étroite entre l'Etat et la Région.

Ce bon taux de programmation (à peu près identique pour l'Etat et la Région) doit être nuancé par un taux d'engagement plus faible : 629,44 millions d'euros ont été engagés sur la période 2015-2017, soit 34,94 % du montant contractualisé.

A mi-parcours du Contrat, on note également un écart important entre le taux d'engagement de l'Etat – 29,72 % de l'enveloppe contractualisée, correspondant à 264,62 M€ – et celui de la Région – 40,05 %, soit un engagement de 364,82 M€.

Une des raisons de cet écart tient dans le fait que l'Etat programme l'intégralité des opérations, et engage par tranches d'études et de travaux, alors que la Région effectue les engagements sur la totalité des opérations .

Une autre raison peut expliquer cet écart : notamment en ce qui concerne les transports, la non disponibilité des crédits de l'Etat, peut entraîner des retards sur certaines opérations. En effet, des inquiétudes existent quant aux dotations de l'Etat sur la priorité accessibilité multimodale, avec des fractionnements et des reports d'engagement et, pour la première fois, des programmations de crédits ferroviaires ou de pôles d'échange sous réserve de délégation de crédits de l'Etat.

Le bilan Etat-Région présenté indique cet écart entre engagements de l'Etat et engagements de la Région pour chacune des priorités – et en particulier pour la priorité III - accessibilité multimodale pour lequel l'écart est le plus important : un engagement de 25,05 % de l'enveloppe contractualisée pour l'Etat, un engagement de 40,50 % pour la Région sur la période 2015-2020.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

PROPOSITION DE DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision du comité interministériel du 29 mai 2015 ;

VU la délibération n°15-550 du 29 mai 2015 du Conseil régional approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

VU la délibération n°15-960 du 16 octobre 2015 du Conseil régional approuvant l'avenant n°1 au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

VU la délibération n°16-565 du 13 juillet 2016 du Conseil régional approuvant l'avenant n°2 au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

VU la délibération n°16-847 du 3 novembre 2016 du Conseil régional approuvant l'avenant n°3 au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

VU l'avis du Conseil économique social et environnemental régional ;

VU l'avis de la commission "Aménagement du territoire et Infrastructures Numériques " réunie le 26 juin 2018 ;

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 29 juin 2018.

CONSIDERANT

- que le bilan 2017 du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 été établi conjointement avec les services de l'Etat ;

- que durant l'année 2017 ont été programmés au total 322,79 millions d'euros par l'Etat et la Région, soit un taux annuel de programmation global de 17,92 % ;

- que le montant programmé sur la période 2015-2017 par l'Etat et la Région s'élève à 893,07 millions d'euros, soit 49,58 % du montant contractualisé pour la période 2015-2020 ;

- que le montant engagé sur la période 2015-2017 par l'Etat et la Région s'élève à 629,44 millions d'euros, soit 34,94 % du montant contractualisé pour la période 2015-2020 ;

- que l'importance des opérations réalisées dans chacune des cinq grandes priorités a démontré la pertinence du Contrat de Plan Etat-Région pour mobiliser l'effort public pour le développement et l'aménagement du territoire régional ;

- que le bilan 2017 a été examiné par le Conseil économique social et environnemental régional ;

DECIDE

- de prendre acte du bilan d'exécution 2017 du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Le Président,

Renaud MUSELIER